



DELIBERATION

N° CP_2026_07_011

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle solidarités, enfance, insertion, emploi/Direction de l'insertion, de l'emploi et de l'action sociale/Service RSA inclusion

OBJET : Soutien financier aux actions d'inclusion sociale et de mobilité

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à M. BARRY ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans un contexte marqué par l'augmentation des situations de précarité sociale et économique, le Département poursuit son engagement en faveur de l'inclusion sociale et de l'accès à la mobilité des publics les plus fragilisés.

Les actions financées dans ce cadre s'inscrivent pleinement dans les orientations du Pacte territorial d'insertion (PTI), en privilégiant des réponses concrètes, individualisées et coordonnées avec les acteurs locaux. Elles visent notamment à lever les freins périphériques à l'emploi et à renforcer l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire départemental.

La présente délibération a ainsi pour objet de définir les modalités de participation financière du Département au titre de l'année 2026 en faveur des structures et actions œuvrant dans le champ de l'inclusion sociale et de la mobilité.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				118 800,80 €
Recettes				

RAPPORT

Les actions d'inclusion sociale et de mobilité soutenues par le Département sont intégrées à la politique d'insertion départementale et viennent compléter l'ensemble des outils mobilisables par les référents de l'accompagnement socioprofessionnel. La lutte contre l'isolement, l'exercice de la citoyenneté et l'aide aux déplacements constituent des enjeux majeurs au processus d'insertion. L'appui financier du Département dans ces domaines contribue à mobiliser ou remobiliser les publics tout en leur garantissant de meilleures conditions d'accès à la vie sociale et à l'emploi.

I- Les actions d'inclusion sociale

L'inclusion sociale constitue un des éléments essentiels du parcours car elle favorise l'autonomie et la capacité d'agir des personnes. Portées principalement par des associations, ces actions bénéficient d'un financement du Département pour leur intervention auprès des bénéficiaires de *minima* sociaux et plus particulièrement des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA).

A. L'accompagnement de publics spécifiques relevant du RSA

En raison de leurs missions spécifiques d'accueil, de suivi et d'hébergement des publics sans résidence stable et demandeurs d'asile, les structures Association régionale des solidarités (ARSL) et HESTIA apportent un appui au Département pour mettre en œuvre un accompagnement adapté et coordonné des Bénéficiaires du RSA (BRSA) dans cette situation.

Ainsi, les cadres de collaboration avec ces deux associations sont reconduits et actualisés.

Pour l'ARSL, il s'agit d'une convention triennale d'objectifs et de moyens qui prévoit d'une part :

- l'instruction administrative des demandes de RSA pour les publics accompagnés par l'ARSL ;
- la délégation de l'accompagnement pour les publics accueillis par le centre de jour et le Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) Augustin Gartempe. Cette modalité faisant l'objet d'une contrepartie financière ;
- la coordination des professionnels de l'ARSL et des Maisons du Département (MDD) sociales dans la prise en charge des BRSA accueillis par le Centre provisoire d'hébergement (CPH), afin de mieux définir les étapes de parcours et les objectifs notifiés dans les contrats d'engagement.

En 2025, la déclinaison de la loi pour le plein emploi a complexifié les procédures et conduit à une baisse temporaire des dossiers traités par l'ARSL : 46 contrats d'engagement ont été conclus et transmis par le centre de jour, 11 par le CHRS et 26 situations ont été examinées conjointement par le CPH et le service social départemental.

Il est proposé de poursuivre la collaboration engagée avec l'ARSL avec la signature d'une nouvelle convention triennale 2026-2028 d'objectifs et de moyens.

Tout comme l'ARSL, l'association HESTIA accueille et accompagne les populations migrantes et sans-abri au sein de différents services. Dotée de travailleurs sociaux pour la mise œuvre de ses actions, elle est également amenée à soutenir des BRSA.

En 2025, cette collaboration a permis l'examen de 103 situations dont :

- 46 bénéficiaires du dispositif « pass'logement » qui propose de « l'aller vers » et un accompagnement aux personnes sans solution de logement ou d'hébergement ;
- 48 bénéficiaires du dispositif PAI'R, qui est une plate-forme de services proposant des parcours individuels d'accompagnement vers et dans l'emploi ;
- 3 bénéficiaires de l'Abri ;
- 6 bénéficiaires du centre d'accueil pour les demandeurs d'asile.

Afin d'apporter une cohérence à l'accompagnement des BRSA et de faciliter un rapprochement fonctionnel entre les professionnels des MDD et ceux d'HESTIA, il est proposé de reconduire le protocole de collaboration conclu le 20 novembre 2024. Cette collaboration permet d'identifier le public accompagné par l'association, d'évaluer les besoins et de co-construire les objectifs en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Cette démarche partenariale n'a pas d'incidence financière pour le Département.

B. Les échanges réciproques de savoirs

Situé sur le quartier prioritaire de Limoges Beaubreuil et ouvert à tous, le Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS) favorise la mixité et la cohésion sociales ainsi que l'exercice de la citoyenneté.

Son fonctionnement, qui repose sur une charte nationale issue de l'éducation populaire, vise la circulation des savoirs et la reconnaissance des compétences. Ainsi, les échanges de savoirs permettent aux plus isolés et fragilisés de s'intégrer dans un groupe, de travailler sur leur estime de soi, sur une identité sociale, d'être reconnus à travers leurs aptitudes et non par leurs difficultés.

Une écoute particulière et un accompagnement spécifique par un travailleur social salarié sont proposés aux BRSA et autres allocataires de *minima* sociaux, qui représentent quasiment la moitié du public accueilli, en lien avec les partenaires de l'insertion (HESTIA, Delta plus, Secours populaire, ARSL...).

En 2025, 77 adhérents, dont 49 % de bénéficiaires de *minima* sociaux, 83 % de femmes et 68 % de personnes isolées, se sont engagés dans des échanges de savoirs. Ils ont pour la plupart bénéficié des différents projets collectifs proposés par l'association, parmi lesquels des ateliers français langues étrangères pour les personnes en attente de cours, un groupe « femmes et bien-être » et des ateliers parents/enfants en collaboration avec le centre social municipal. Ces actions sont reconduites pour l'année 2026.

C. Insertion sociale et solidaire par les activités et les projets (ISSAP)

L'ISSAP est une action collective de remobilisation sociale portée par le Secours populaire sur Limoges. Son fonctionnement est assuré par deux salariées diplômées en travail social, assistées de bénévoles et de stagiaires. Les regroupements ont lieu une journée par semaine (le jeudi) et intègrent le repas du midi. Majoritairement à destination des BRSA, cette action vise à lutter contre l'isolement et le manque

d'autonomie. Il s'agit de favoriser l'émergence de projets en s'appuyant sur la dynamique du groupe.

L'animation s'articule autour de six modules thématiques construits et ajustés en fonction des besoins repérés par les professionnelles et des demandes exprimées par les participants : sport, santé, alimentation - citoyenneté et vie de l'association - culture et ouverture sur l'extérieur - sensibilisation à la gestion du budget, à l'écologie et à l'environnement - application numérique - confiance en soi, bien-être et lâcher prise. Le concours de partenaires extérieurs est sollicité en fonction des thématiques (union départementale des associations familiales, équipe mobile de psychiatrie, fondation EDF...).

Chaque participant fait l'objet d'un accompagnement coordonné avec les référents des MDD sociales et des comités de suivis sont organisés trimestriellement. Au vu des difficultés individuelles importantes qui caractérisent le public accueilli (santé dégradée, codes sociaux non maîtrisés et fragilité des savoirs de base), la durée de fréquentation du groupe est admise en moyenne jusqu'à 24 mois.

Au cours de l'année 2025, 18 personnes ont participé au groupe ISSAP (dont 4 nouveaux entrants), parmi lesquelles 10 femmes et 8 hommes, principalement BRSA (plus de 80 %).

D. Ma Camping 87

Ma Camping 87 est une association loi 1901 intégrée en réseau à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage. Depuis 1993, elle vise à favoriser l'égalité de traitement et l'accès au droit à la communauté des gens du voyage en promouvant notamment le respect mutuel des règles communes pour vivre ensemble et la lutte contre toute forme de discrimination.

L'association est agréée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour deux espaces de vie sociale, l'un sur la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, l'autre sur Limoges Métropole ; ainsi que pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité également sur le secteur Porte Océane du Limousin.

Le Département soutient financièrement l'association dans le cadre de ses missions :

- d'accès aux droits des personnes issues de la communauté des gens du voyage ;
- d'information relatives aux droits et devoirs des BRSA et notamment l'aide aux démarches des travailleurs indépendants ;
- de repérage des besoins et d'expertise quant aux spécificités de ce public.

Par ailleurs, l'association Ma Camping 87 intervient pour la prévention et la prise en charge des problèmes de santé, d'habitat et de scolarisation dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2028.

En 2025, Ma Camping 87 a poursuivi son accompagnement de ce public spécifique en effectuant des permanences sur les aires d'accueil ainsi que des actions collectives. Au total, 431 foyers ont bénéficié d'un accompagnement régulier (633 adultes et 522 enfants concernés).

A la lecture de ces éléments de bilan, il est proposé pour 2026 de reconduire le soutien financier du Département aux actions d'inclusion sociale suivantes :

Association	Participation 2025	Participation 2026 proposée
Culture Alpha (Ateliers d'inclusion sociale)*	20 007 €	-
ARSL (centre de jour / CHRS Augustin Gartempe)	13 725 €	13 725 €
RERS	12 429 €	12 429 €
Secours populaire (ISSAP)	13 500 €	13 500 €
Ma Camping 87	10 450 €	10 450 €
Total		50 104 €

*L'association Culture Alpha a fait l'objet d'une liquidation judiciaire au 31 octobre 2025. La subvention versée s'élève à 16 006 €, pour 2025.

II- La plateforme mobilité

Enjeu majeur pour l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi, la mobilité représente un des objectifs prioritaires de la politique d'insertion départementale.

Afin d'accompagner les publics les plus en difficulté, le Département soutient la plateforme mobilité 87 depuis sa création en 2016. Cette opération est également fortement soutenue par le Fonds social européen (FSE +) dans le cadre de la programmation départementale.

La plateforme mobilité 87 est constituée de la mise en réseau de quatre associations engagées autour de deux axes d'intervention : l'axe « services solidaires » et l'axe « formation - accompagnement ».

Cette approche collaborative permet d'assurer la complémentarité des moyens, des compétences et de proposer une réponse adaptée aux spécificités du territoire à prédominance rurale en visant une couverture départementale des actions.

A. L'axe « services solidaires »

L'axe « services solidaires » correspond d'une part à un service de location de véhicules deux ou quatre roues et, d'autre part, à des prestations de mécanique (garage solidaire MOBILIM 87).

Leur coût (5 ou 6 € par jour pour une voiture) est adapté aux situations des personnes bénéficiaires des *minima* sociaux ou sans ressources comme le public jeune, sans moyen de locomotion, dans le cadre de démarches administratives, d'accès aux soins ou de recherches d'emploi, de stages et de formations.

Concernant la location de véhicules, trois associations se répartissent, harmonisent et coordonnent leur fonctionnement sur l'ensemble du territoire départemental :

- l'association Varlin Pont-Neuf assure ce service sur l'agglomération limougeaude et l'est du département ;
- l'association Rempart sur le nord du département ;
- la fédération de la Châtaigneraie limousine sur le sud-ouest du département.

Par ailleurs, depuis 2022, le garage solidaire MOBILIM 87 propose des prestations d'entretien ou réparations de véhicules quatre roues, ainsi que la vente de voitures d'occasion garanties à tarifs préférentiels.

MOBILIM 87, porté par l'association Varlin Pont-Neuf, regroupe l'ensemble des activités de mobilité de l'association. Il emploie 9 salariés dont 5 occupant des postes en insertion.

En 2025, le parc était constitué de 82 véhicules dont 46 scooters, 20 voitures, 10 voitures sans permis et 6 vélos. 193 personnes ont bénéficié d'une location de véhicule pour une durée totale de 16 351 jours de location. Plus de la moitié des locations ont duré moins de 2 mois. Parmi les utilisateurs, près de 20 % d'entre eux étaient âgés de moins de 25 ans, environ 35 % bénéficiaient des *minima* sociaux et 17 % du RSA.

Le garage a, quant à lui, bénéficié à 380 personnes sur l'année, dont 84 BRSA et 44 âgés de moins de 26 ans. Les réparations solidaires ont généré 1 406 heures de main d'œuvre. Il a également permis à 14 personnes d'acquérir un véhicule à faible coût, au prix moyen de 3 077 €.

B. L'axe « formation-accompagnement »

L'accompagnement autour du conseil en mobilité et de la formation au permis de conduire des bénéficiaires de la plateforme est assuré par l'association ALEAS.

A ce titre, deux conseillers mobilité diplômés réalisent des diagnostics spécifiques (bilans de compétences mobilité) pour co-construire des parcours individualisés et adaptés à chaque bénéficiaire orienté (ateliers de culture routière et d'utilisation des transports en commun, accompagnement administratif, élaboration d'un budget mobilité...) et quatre moniteurs d'auto-école interviennent sur les missions de formation (tests de positionnement, évaluations pratiques et heures de conduite).

Par ailleurs, ALEAS peut être amenée à collaborer avec l'association Varlin Pont-Neuf dans le cadre de l'action vélo-école pour les publics qui ont besoin d'acquérir une autonomie et une confiance dans leurs déplacements (savoir rouler et savoir circuler).

Au cours de l'année 2025, 177 personnes ont ainsi bénéficié d'un accompagnement par un conseiller mobilité et validé différentes étapes (évaluations des connaissances et des capacités, définitions des objectifs à atteindre, plans d'actions, inscriptions ou non à la formation au permis de conduire et remises à niveaux).

L'auto-école sociale a, quant à elle, accompagné 283 personnes. Parmi elles, 41 personnes sur 45 inscrites ont obtenu l'examen théorique (code) et 72 personnes sur 86 présentées ont validé l'examen pratique (conduite).

La préparation du permis de conduire étant de plus en plus complexe et exigeante, elle demande une mobilisation plus importante des bénéficiaires et nécessite par conséquent de mettre en place des accompagnements mobilité plus longs. De plus, les conditions requises pour l'obtention du permis B limitent le nombre de candidats aptes à se présenter et à réussir aux épreuves.

Pour l'année 2026, il est proposé les financements suivants :

Axe	Porteur	Participation 2026 proposée	Dont part Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
Services	Association Varlin Pont-Neuf	29 918 €	9 590 €
	Fédération de la Châtaigneraie limousine	13 067,40 €	5 637 €
	Association Rempart	13 711,40 €	4 773 €
Formation - accompagnement	Association ALEAS	12 000 €	/
Total		68 696,80 €	20 000 €

DECISION

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2021 relative au programme départemental d'insertion 2021-2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 2 février 2023 relative au PTI 2022-2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2026 relative au RSA et dispositifs d'inclusion sociale et préprofessionnelle ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans au collège Maryse Bastié de Nantiat 10, rue du collège - 87140 NANTIAT, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer, au titre de l'exercice 2026, les financements suivants :

- en faveur les actions d'inclusion sociale :
 - 13 725 € à l'Association ARSL pour l'accompagnement des BRSA par le centre de jour et le CHRS Augustin Gartempe ;
 - 12 429 € au RERS ;
 - 13 500 € à l'association Secours populaire pour l'action « ISSAP » ;
 - 10 450 € pour l'association Ma Camping 87 ;
- en faveur de la plateforme mobilité :
 - 29 918 € pour l'association Varlin Pont-Neuf, dont 9 590 € au titre du FAJ ;
 - 13 067,40 € pour la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, dont 5 637 € au titre du FAJ ;
 - 13 711,40 pour l'association REMPART, dont 4 773 € au titre du FAJ ;
 - 12 000 € pour l'association ALEAS ;

d'autoriser le Président du Département à signer les conventions et le protocole se rapportant à ces actions joints en annexe.

25 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à M. BARRY), M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Franck PERRACHON